L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 AVRIL 1854.

Imprimé et publié par
G. P. WEISSE & Comp.,
Editeurs-Propriétaires :
G. P. WEISSE, N. DUPOUY.
E. DUVERGER, S. HARBY.
27 1/2, rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 18 AVRIL.

ASSEMBLEE PUBLIQUE.

Un grand meeting des citoyens de la Nouvelle-Orléans a eu lieu hier soir au théâtre St Charles pour délibérer sur l'urgence de ratifier à une importante majorité l'ordonnance, des Conseils qui propose de remplacer la taxe consentie en faveur des chemins de fer de Jackson et de Opelousas pour une période de dix années par une taxe de un pour cent sur toutes les propriétés taxables dans vingt ans. L'assemblée était présidée par M. Lewis, maire de la Nouvelle Orléans. Le bureau se composait en outre de MM. l'hon. A. D. Crossman, J. H. Caldwell, J. M. Bell, B. Wholeham, C. D. Yancey, Martin Gordon, J. Pemberton, J. Culbertson, W. A. Gaequet, J. C. Bein, W. Alex. Gordon, Dr Lobstein, J. W. Zacharie, S. Z. Taylor, J. McIntosh, G. Urquhart, O. Fatman, A. Thomas, F. Armstrong, J. M. Hewell, D. J. Duncan, P. Tulane, J. W. Breedwell, D. J. Bouanes, F. Tulane, J. W. Breedlove, J. Leeds, E. Rochereau, A. Carrière, J. A. Bard, capt. Stowe, P. J. Wilts, H. W. Parfrey, J. Davero, J. L. Levy, W. H. Garland, G. Dirmeyer, C. Auch, J. Mitchel, E. W. Sewell, B. Magione, C. Schneider, J. B. Slawson, M. Harley, A. W. Smith, comme vice présidents et de MM. C. Hepliger, J. C. Prendergast, D. Martin, Dr Harby, T. Warren, D. Da Ponte, J. A. Blache, W. T. Seymour, J. B. Gribbie comme secrétaires.

Le président ayant expliqué en quelques mots le but de la réunion, a présenté à l'assemblée M. Rob président de la compagnie du chemin de fer de Jackson. M. Robb a pris la parole et a prononcé un des meilleurs discours que nous ayons entendus depuis longtemps, discours nourri de faits, éloquent à force de simplicité et de vérité, plein d'aperçus instructifs et intéressans, respirant la sincérité, la loyauté et la confiance la plus absolue dans le succès de la magnifique entreprise dont la réalisation fondera sur des bases inébranlables l'avenir commercial sur des bases inébranlables l'avenir commercial et industriel de la Nouvelle Orléans. M. Robb a relevé, non sans émotion, les impatientes calomnieuses dirigées contre lui : il a réduit à leur juste valeur les reproches adressées à la direction au sujet de la négociation d'un certain nombre de bons, il y a environ un an, il a prouvé, comme il l'avait déjà fait dans son rapport dont nous donnons plus loin une analyse, que la direction avait toujours consulté les intérêts des actionnaires et qu'il avait personnellement avancé de ses fonds pour assurer le crédit de la compagnie tant aux Etats-Unis qu'à l'étranger.

Quant aux difficultés matérielles, il n'en existe pas. On parle des cyprières qui se trouvent sur le passage de la voie. Eh ! qu'est ce donc ? Lorsque au Nord ou l'on jette des ponts sur la cime des montagnes, lorsqu'on creuse le roc ou que l'on comble des vallées, est-ce que nous ne pourrons pas ici construire un chemin sur des prairies ? Est-il plus difficile de jeter un pont sur un sol marécageux que sur des pics qui n'a vue semblent inaccessibles ? D'ailleurs ce n'est pas une expérience à tenter. Les chemins de fer de la Géorgie du Sud traversent des cyprières sans que les wagons éprouvent la moindre oscillation. Dites-vous que ce qui s'est fait là bas nous ne pouvons pas le faire ici ? Prononcez-vous encore ce mot impossible qui est la négation de la science et du progrès ?

M. Robb a continué sur ce ton pendant plus d'une heure et son discours a causé une très grande impression dans l'auditoire. Nous regrettons de ne pouvoir en donner une analyse plus détaillée. Il aura avancé ou nous écrivons ne nous le permet pas. L'orateur que les applaudissements du meeting avaient maintes fois interrompu, a adressé en terminant un chaleureux appel aux citoyens de la Nouvelle Orléans. Il les a adjurés de seconder par leur vote une entreprise qui doit assurer l'avenir de la métropole du Sud. Il sait que l'ordonnance sera ratifiée, mais il voudrait qu'elle le fut à une très forte majorité, parce que cette manifestation produirait au dehors un grand effet moral.

Un comité composé de MM. Darel, Yancey, Greenwood, Hadden et Laville a été alors retiré pour préparer une série de resolutions.

M. McRae, ex-gouverneur du Mississipi, appuie de tous côtes, a été présenté au meeting par le président et a fait un excellent discours.

Le comité est rentré ensuite et le rapporteur a lu une série de resolutions qui ont été adoptées à l'unanimité et que nous publierons demain.

Le juge Overton, président du chemin de fer des Opelousas, a dû répondre à l'appel de meeting et prononcer quelques paroles. Il s'est montré, comme toujours, homme pratique et plein de sens.

CHEMIN DE FER DE JACKSON.

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES.

Nous avons publié hier, dans notre partie anglaise, le rapport annuel du président de la compagnie du chemin de fer de Jackson. M. Robb rappelle qu'après l'acceptation de la charte spéciale décrétée par la législature de 1853 et la souscription de l'Etat, la Direction l'a chargé de se rendre en Europe, avec M. John Shiell, pour négocier un emprunt de six millions de piastres. Le taux de l'intérêt était peu élevé et l'argent fort abondant en Angleterre et sur le continent, la Compagnie, d'une autre part, comptait près de cinq millions de piastres de sous cription. On devait croire que l'emprunt serait négocié sans difficulté, mais les commissaires, en arrivant à Londres, trouvèrent un grand changement dans le marché monétaire et jugèrent convenable de ne pas émettre en vente sur place les bons de la Compagnie.

Cependant, les actionnaires voulant montrer aux capitalistes européens que non seulement la Compagnie n'avait pas de dettes, mais qu'elle avait les moyens de continuer les travaux, autorisèrent la Direction à négocier des bons payables annuellement jusqu'en 1858, pour une valeur de deux millions de piastres, en offrant comme garantie la taxe consentie par les contribuables de la Nouvelle-Orléans. Cette autorisation fut accordée le 22 janvier 1853; le 2 mai suivant, la Direction recula d'émettre quinze cents bons de mille piastres chacun, portant un intérêt à raison de 8 pour cent et payables par égales parcelles en 1854, 55, 56, 57 et 58. Elle mit en vente immédiatement six cents de ces bons, mais personne ne se présenta pour les prendre.

Il était urgent néanmoins qu'ils fussent négociés à cause de l'effet que l'opération devait produire en Europe.

C'est pourquoi MM. Robb & Co. autorisèrent MM. A. M. Nathan & Co. à se rendre adjudicataires des bons à 90 cents, pensant, d'après les offres qui leur avaient été faites, pouvoir les placer aisément à ce taux. Mais les personnes qui avaient promis de les accepter ayant changé d'avis, les bons restèrent entre les mains de MM. Robb & Co. Ces derniers se hâtèrent de faire savoir à la direction ce qui était en lieu et offrirent d'assumer l'opération de la commandite. La direction, en vertu d'un arrangement convenu entre les parties, a repris ses bons et remboursé à MM. Nathan & Co. ce qu'elle en avait déjà reçu.

Les souscriptions ont considérablement augmenté depuis un an : elles s'élèvent à $6,190,073 33, si l'ordonnance qui remplace la taxe en faveur des chemins de fer par une émission de bons est ratifiée par le peuple.

M. Robb rappelle ici les difficultés que devait inévitablement rencontrer toute grande entreprise dans une ville comme la Nouvelle Orléans. Divisée en trois ou quatre administrations distinctes, et ayant depuis longtemps consacré de payer l'intérêt de ses dettes par des taxes plus ou moins élevées sur les propriétés, il était le seul moyen d'obtenir l'argent nécessaire : elle a été proposée aux contribuables et en consentie par eux. Mais le mode de paiement de cette taxe répartie dans une espace de plusieurs années, ne permettait pas à la compagnie de disposer immédiatement de la totalité de son ressources et la forçait à subir de fâcheux délais. La substitution de bons payables dans vingt ans, autorisée par la législature, remédie à cet inconvénient tout en diminuant considérablement les charges des contribuables. La compagnie ayant ces bons pourra les négocier tout de suite et pourvoir activement aux travaux. La ville n'aura pas à payer longtemps l'intérêt des bons, car il est probable que le chemin sera terminé jusqu'à Canton en moins de deux ans et il produira alors des bénéfices qui permettront à la corporation de s'acquitter sans prélever d'impôt sur les propriétés. Quant aux bons en eux mêmes, la ville n'a pas besoin de s'en préoccuper, car elle seulement le fait autorises le trésorier de l'Etat à les accepter en remboursement de la part des banques libres, mais elle permet de les convertir en actions.

Avec les bons de la ville la compagnie acquittera toutes ses dettes, terminera une section d'environ cent milles de la voie, et aura les moyens de continuer le chemin jusqu'à Canton, situé à deux cent six milles de la Nouvelle-Orléans. Vos fils le, la sort de l'entreprise est à jamais assuré et la Nlle-Orléans n'aura rien à craindre de la rivalité commerciale des autres Etats.

THEATRE D'ORLÉANS.—Mlle Camille Urso, l'habile artiste dont le triomphe a été si complet aux concerts de Mme Bontag, se fait entendre ce soir au Théâtre d'Orléans. Elle jouera son grande fantaisie de *Norma*, les souvenirs de Bellini et un air varié de Lucrèce Borgia. Le spectacle se compose en outre du charmant opera de Grisar *L'Eau merveilleuse*, et de deux vaud-villes différents : *Edgar et sa Bonne* et *le Bonnet de Bi-Flour*.

ECOLES PUBLIQUES.—Les examens des écoles publiques de 8e district commenceront lundi prochain 24 courant. Les différentes écoles seront ensuite examinées le 10 mai par une demi-heure de prix et un examen général, dans la salle d'Orphéon. Les examens auront lieu de 9 heures à 3 heures. Voir plus loin l'avis publié par le surintendant, M. ALBERT FABRE.

☞ Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, ainsi que les nouvelles d'AUSTRALASIE, voir la troisième page.

NEUTRALITÉ MARITIME.—Nous avons maintenu qu'en vertu du droit des gens le pavillon ne couvre point la marchandise, et on nous a répondu que nous nous trompions et que le code international admettait le principe que les navires neutres font les cargaisons neutres. Quelque désirable que soit l'admission de cette règle, nous répétons qu'elle n'est pas reconnue par le droit des gens. Voici en effet les résolutions qui viennent d'être présentées à la Chambre des Représentans par M. Dean :

Résolu qu'en aucun cas la guerre est imminente en Europe, il est du devoir aussi bien que de l'intérêt du gouvernement des Etats-Unis d'observer et de maintenir une stricte neutralité avec toutes les parties belligérantes, et, dans le cas d'une guerre, que le droit de nos citoyens et de leurs propriétés, sur mer, contre la saisie et toute la sécurité de notre commerce exigent le maintien du principe proclamé jusqu'à présent et virtuellement reconnu par ce gouvernement, principe revendiqué par ce gouvernement, *mais non encore admis ni établi dans le droit des nations*, à savoir : que les libres navires font les libres marchandises, en acceptant seulement les articles connus manifestement comme contrebande de guerre ; que le pavillon neutre protège la navire qui le porte contre la saisie et toute recherche inutile, et aussi que la propriété des neutres à bord d'un navire de l'une des parties belligérantes n'est pas sujette à la saisie et à la confiscation.

Résolu que le président des Etats-Unis soit requis, s'il ne le croit pas incompatible avec l'intérêt public, de communiquer à la Chambre tout arrangement qui aurait été fait ou toute correspondance qui aurait eu lieu entre le gouvernement américain et ceux de l'Europe pour établir les principes qui précèdent comme loi internationale et pour protéger le commerce neutre des Etats-Unis dans le cas d'une guerre entre les puissances d'Europe.

CONVENTION COMMERCIALE.

On sait qu'une convention commerciale des Etats du Sud siége en ce moment à Charleston. Cette assemblée délibère sur les mesures à prendre en cas de la partie méridionale de l'Union, et il serait à désirer que le Congrès fît droit à quelques unes de ses réclamations. Le lieutenant Maury, un de nos officiers les plus scientifiques, en fait partie. Il a présenté, le troisième jour de la session, au nom d'un comité dont il est le rapporteur, une série de résolutions relatives à la nécessité d'établir des manufactures dans le Sud, d'obtenir du Congrès la remise des droits sur le fer, d'améliorer notre marine marchande, d'explorer et de faire la Bolivie de leur politique éclairée sur le même sujet. D'autres résolutions non moins importantes ont été présentées ; elles ont trait à l'abolition des droits de tonnage, à la révision de notre système d'instruction publique, à l'établissement d'un observatoire à Key West, à la sécurité de l'Ouest pour relier l'Atlantique et le Pacifique, etc. etc.

CHRONIQUE LOCALE.

LES COURS.—Toutes les Cours se sont ajournées hier, comme marque de respect à la mémoire d'un membre distingué du barreau, M. William C. Micou.

EXQUETES.—Le coroner a tenu hier les enquêtes suivantes :

Sur le corps d'un blanc, nom inconnu, trouvé flottant dans le fleuve, au face du poteau No 54, troisième district. Verdict : noyé par accident. Le défunt paraissait avoir 35 ans.

Sur le corps de William Shanahan, irlandais, trouvé mort dans une maison de la rue Bourgogne, quatrième district. Le jury a été d'avis que Shanahan a succombé au suites d'une blessure faite au côté gauche, le 17 du courant, avec un instrument aigu, par le nommé Robert Wilson.

Sur le corps de Richard Hannerty, irlandais, trouvé mort dans une maison de la rue Bourgogne, troisième district. Verdict : mort à la suite d'une attaque d'apoplexie. Hannerty était âgé de 45 ans.

BAL MASQUÉ.—On verra par un avis inséré à la colonne des spectacles et amusemens que le grand bal masqué aura lieu le 26 de ce mois, dans la salle des Odd-Fellows au bénéfice de M. H. Ruffier. Les billets seront remis aujourd'hui aux souscripteurs. Le prix sera, dit-on, l'une des plus brillantes de la saison.

GUERISON DE CANCERS.—Le Dr Frazee annonce dans nos colonnes qu'il a un moyen infaillible de guérir le cancer. On nous assure que cet honorable médecin a déjà obtenu dans notre ville des resultats extrêmement satisfaisans.

TEXAS.

Le steamer *Charles Morgan* nous a apporté hier des journaux de Texas jusqu'au 14 courant. Ils nous apprennent que la session de la législature était terminée et que l'attention s'est accrue considérablement depuis un an. Dans la partie commerciale de la ville les terrains ont doublé de valeur depuis l'ouverture des propriétés à des prix trois fois plus élevés que ceux qu'elles commandaient il y a un an.

L'honorable James Webb, du comté de Nueces, a été nommé juge du quatorzième district judiciaire.

M. J. E. Hendrick, de comté de Grymes, a été tué le 6 de ce mois dans les rues de Washington par G. W. McLee. Celui-ci était armé d'un fusil a deux coups et il a déchargé les deux canons sur sa victime. Le différend qui a motivé qu'l'avaient poussé a ce meurtre, il a répondu que Hendrick avait menacé de le tuer et qu'il avait cru nécessaire, pour se protéger, de prendre les devants et de mettre son adversaire hors d'état d'attenter à ses jours.

A la suite d'une querelle entre deux citoyens d'Austin, M. Gabriel Bonnet, de Paris, ce dernier a été blessé d'un coup de fusil. Ces deux individus étaient ivres.

On nous écrit de marchandises appartenant à M. Henry Hugenin a quitté San Antonio pour le Paso le 6 de ce mois.

FRANCE ET HAITI.—Nous disions hier que le rôle attribue aux Français à Port-au-Prince était trop invraisemblable pour qu'on prît la chose au sérieux. Comment, en effet, aurait-on agi après avoir formulé une demande commissoire saluerait le pavillon d'un gouvernement qui aurait répondu à sa réclamation par une déclaration de guerre ? C'était tout simplement impossible, et les journaux de notre pays devraient se garder de publier des contes aussi ridicules à moins d'y ajouter un mot d'explication propre à en faire pressentir l'absurdité. Tout s'explique aujourd'hui. De récentes nouvelles reçues à Boston annoncent que l'amiral français avait exigé le payement de $150,000 d'arrérages de l'indemnité, et qu'il avait menacé, en cas de refus, de bombarder la ville. Faustin, après quelques pourparlers, a jugé prudent de céder à l'orage, et le deadeau une frégate franç aise saluait le pavillon haitien.

STEAMER MONSTRE.—D'immenses préparatifs se font, en ce moment, dans les chantiers de MM. Scott Russell, a Millwall, pour l'entrepri se d'un steamer en fer d'une dimension inusitée, qui, pour l'année 1854 55, aura porté à 118,977 tonneaux ; ce chiffre accuse une augmentation de 10,884 sur celui de l'année dernière, 1853-54, lequel était lui même supérieur de 19,582.

La augmentation de l'effectif portera principalement sur les gardes a pied et sur l'infanterie de ligne. Les premiers seront portés de 3,200 à 4,472 hommes, l'infanterie de ligne recevra un accroissement de 2,922 hommes. Aucun changement n'est apporté dans l'effectif des gardes-de-corps, des gardes à cheval et des régiments au service de la compagnie des Indes. Les corps coloniaux sont diminués de 300 hommes, la cavalerie de ligne est réduite de 7,583 cavaliers à 7,078.

Le budget de la guerre a subi, disent qu'on devait s'y attendre, une augmentation proportionnelle à celle de l'effectif militaire. Pour l'année financière 1853-1854, ce budget s'était élevé à 150,695,600 fr.; il sera porté en 1854-1855 à 157,187,150 fr. Ce surcroit de 6,561,750 fr. portera pour 750,050 fr. sur les régiments de gardes à pied, dont la dépense est évaluée à 5,540,893 fr.

L'artillerie et le génie forment, comme on sait, sous le nom d'*ordnance*, un corps à part de l'armée, ayant un chef particulier et sa comptabilité spéciale.

D'après les nouvelles dispositions, l'effectif de ce corps va être porté de 17,598 hommes à 19,266. Il sommes consacrés au budget de l'artillerie, qui était de 76,339,175 fr. pour l'année financière qui va expirer, se trouvera augmentés de 19,807,775 fr. et élevée ainsi à 96,146,950 fr.

Mais cette augmentation de troupes de terre est peu de chose en comparaison de l'essor qui a été donné aux forces navales. L'Angleterre est, avant tout, une puissance maritime, et le concours qu'elle apporte dans l'alliance anglo-française doit nécessairement se ressentir du caractère particulier de la lutte. Aussi la métairie s'est-il surtout occupé d'accroître les ressources et les moyens d'action de la marine britannique, et n'a-t-il pas hésité à demander au parlement une augmentation de 20,061,375fr. à répartir entre les dix-sept crédits qui forment le budget de la marine.

Le budget se trouve ainsi élevé, cette année, à 187,198,700fr., tandis qu'il était l'année dernière de 157,187,325fr. Le chapitre de matériel augmente de 10,646,550 fr., celui du personnel de 7,983 395 fr., celui des services divers, de 2,183,975fr.

Grace a ces supplémens de crédit, le ministère est mis en mesure de pousser avec une extrême vigueur des préparatifs qui auront pour résultat d'accroître dans une proportion redoutable pour leurs ennemis les forces des escadres britanniques. La seule augmentation du personnel permet déjà à présent d'appeler au service actif 10,000 marins et 3,000 soldats de marine. L'armée navale de la Grande-Bretagne comptera cette année 41,000 marins au lieu de 31,000, 2,000 matelots, 8,000 soldats de marine au lieu de 7,300 gardes-côtes au lieu de 15,500 ; 18,000 hommes attachés au service des *packets* ; en tout 58,616 hommes.

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

THEATRE D'ORLEANS.

Marguerite d'Anjou.

Nous apprendrons à nos lecteurs, qui sans doute en auront rien vu ni entendu, que, quoiqu'il y a tantôt trois semaines que nous n'avons cause avec eux. Pourquoi ? quelle a été la cause de ce long silence ? Une influence de mal ? Qui pourrait le croire ? Nous avons eu pendant ce temps deux opéras, l'un français, l'autre italien, luttant aussi bien que possible contre l'apathie du public et les scrupules de dévotion. Indifference pour les beaux yeux ou les bons airs qui honorent notre causerie de quelques minutes d'attention ! Dévotion mal gardée de ce côté-ci de la rivière ! Ni l'un ni l'autre n'ont trouvé grâce sur le même sujet. D'autres résolutions non moins importantes ont été présentées ; elles ont trait a l'abolition des droits de tonnage, a la révision de notre système d'instruction publique, à l'établissement d'un observatoire à Key West, à la sécurité de l'Ouest pour relier l'Atlantique et le Pacifique, etc. etc.

CHRONIQUE LOCALE.

LES COURS.—Toutes les Cours se sont ajournées hier, comme marque de respect à la mémoire d'un membre distingué du barreau, M. William C. Micou.

EXQUETES.—Le coroner a tenu hier les enquêtes suivantes :

Sur le corps d'un blanc, nom inconnu, trouvé flottant dans le fleuve, au face du poteau No 54, troisième district. Verdict : noyé par accident. Le défunt paraissait avoir 35 ans.

Sur le corps de William Shanahan, irlandais, trouvé mort dans une maison de la rue Bourgogne, quatrième district. Le jury a été d'avis que Shanahan a succombé au suites d'une blessure faite au côté gauche, le 17 du courant, avec un instrument aigu, par le nommé Robert Wilson.

Sur le corps de Richard Hannerty, irlandais, trouvé mort dans une maison de la rue Bourgogne, troisième district. Verdict : mort à la suite d'une attaque d'apoplexie. Hannerty était âgé de 45 ans.

BAL MASQUÉ.—On verra par un avis inséré à la colonne des spectacles et amusemens que le grand bal masqué aura lieu le 26 de ce mois, dans la salle des Odd-Fellows au bénéfice de M. H. Ruffier. Les billets seront remis aujourd hui aux souscripteurs. Le prix sera, dit-on, l'une des plus brillantes de la saison.

GUERISON DE CANCERS.—Le Dr Frazee annonce dans nos colonnes qu'il a un moyen infaillible de guérir le cancer. On nous assure que cet honorable médecin a déjà obtenu dans notre ville des resultats extrêmement satisfaisans.

TEXAS.

Le steamer *Charles Morgan* nous a apporté hier des journaux de Texas jusqu'au 14 courant. Ils nous apprennent que la session de la législature était terminée et que l'attention s'est accrue considérablement depuis un an. Dans la partie commerciale de la ville les terrains ont doublé de valeur depuis l'ouverture des propriétés à des prix trois fois plus élevés que ceux qu'elles commandaient il y a un an.

L'honorable James Webb, du comté de Nueces, a été nommé juge du quatorzième district judiciaire.

M. J. E. Hendrick, de comté de Grymes, a été tué le 6 de ce mois dans les rues de Washington par G. W. McLee. Celui-ci était armé d'un fusil a deux coups et il a déchargé les deux canons sur sa victime. Le différend qui a motivé qu'l'avaient poussé a ce meurtre, il a répondu que Hendrick avait menacé de le tuer et qu'il avait cru nécessaire, pour se protéger, de prendre les devants et de mettre son adversaire hors d'état d'attenter à ses jours.

A la suite d'une querelle entre deux citoyens d'Austin, M. Gabriel Bonnet, de Paris, ce dernier a été blessé d'un coup de fusil. Ces deux individus étaient ivres.

On nous écrit de marchandises appartenant à M. Henry Hugenin a quitté San Antonio pour le Paso le 6 de ce mois.

FRANCE ET HAITI.—Nous disions hier que le rôle attribue aux Français à Port-au-Prince était trop invraisemblable pour qu'on prît la chose au sérieux. Comment, en effet, aurait-on agi après avoir formulé une demande commissoire saluerait le pavillon d'un gouvernement qui aurait répondu à sa réclamation par une déclaration de guerre ? C'était tout simplement impossible, et les journaux de notre pays devraient se garder de publier des contes aussi ridicules à moins d'y ajouter un mot d'explication propre à en faire pressentir l'absurdité. Tout s'explique aujourd hui. De récentes nouvelles reçues à Boston annoncent que l'amiral français avait exigé le payement de $150,000 d'arrérages de l'indemnité, et qu'il avait menacé, en cas de refus, de bombarder la ville. Faustin, après quelques pourparlers, a jugé prudent de céder à l'orage, et le deadeau une frégate franç aise saluait le pavillon haitien.

STEAMER MONSTRE.—D'immenses préparatifs se font, en ce moment, dans les chantiers de MM. Scott Russell, a Millwall, pour l'entrepri se d'un steamer en fer d'une dimension inusitée, qui, pour l'année 1854 55, aura porté à 118,977 tonneaux ; ce chiffre accuse une augmentation de 10,884 sur celui de l'année dernière, 1853-54, lequel était lui même supérieur de 19,582.

La augmentation de l'effectif portera principalement sur les gardes a pied et sur l'infanterie de ligne. Les premiers seront portés de 3,200 à 4,472 hommes, l'infanterie de ligne recevra un accroissement de 2,922 hommes. Aucun changement n'est apporté dans l'effectif des gardes-de-corps, des gardes à cheval et des régiments au service de la compagnie des Indes. Les corps coloniaux sont diminués de 300 hommes, la cavalerie de ligne est réduite de 7,583 cavaliers à 7,078.

Le budget de la guerre a subi, disent qu'on devait s'y attendre, une augmentation proportionnelle à celle de l'effectif militaire. Pour l'année financière 1853-1854, ce budget s'était élevé à 150,695,600 fr.; il sera porté en 1854-1855 à 157,187,150 fr. Ce surcroit de 6,561,750 fr. portera pour 750,050 fr. sur les régiments de gardes à pied, dont la dépense est évaluée à 5,540,893 fr.

L'artillerie et le génie forment, comme on sait, sous le nom d'*ordnance*, un corps à part de l'armée, ayant un chef particulier et sa comptabilité spéciale.

D'après les nouvelles dispositions, l'effectif de ce corps va être porté de 17,598 hommes à 19,266. Il sommes consacrés au budget de l'artillerie, qui était de 76,339,175 fr. pour l'année financière qui va expirer, se trouvera augmentés de 19,807,775 fr. et élevée ainsi à 96,146,950 fr.

Mais cette augmentation de troupes de terre est peu de chose en comparaison de l'essor qui a été donné aux forces navales. L'Angleterre est, avant tout, une puissance maritime, et le concours qu'elle apporte dans l'alliance anglo-française doit nécessairement se ressentir du caractère particulier de la lutte. Aussi la métairie s'est-il surtout occupé d'accroître les ressources et les moyens d'action de la marine britannique, et n'a-t-il pas hésité à demander au parlement une augmentation de 20,061,375fr. à répartir entre les dix-sept crédits qui forment le budget de la marine.

Il n'est pas indifferent de connaitre les éléments dont se composent ces différens budgets. Jusqu'ici, le budget de la guerre, comme celui de la police, plus qu'ordinaire, nous allons les résumer en quelques lignes, que nous accompagnerons d'un court commentaire. Le budget est ainsi divisé : 1° l'armée régulière de l'Inde ; 2° l'armée régulière de la Grande-Bretagne comprenant cette année 41,000 marins au lieu de 31,000, 2,000 matelots, 8,000 soldats de marine au lieu de 7,300 gardes-côtes au lieu de 15,500 ; 18,000 hommes attachés au service des *packets* ; en tout 58,616 hommes.

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

THEATRE D'ORLEANS.

Marguerite d'Anjou.

Nous apprendrons à nos lecteurs, qui sans doute en auront rien vu ni entendu, que, quoiqu'il y a tantôt trois semaines que nous n'avons cause avec eux. Pourquoi ? quelle a été la cause de ce long silence ? Une influence de mal ? Qui pourrait le croire ? Nous avons eu pendant ce temps deux opéras, l'un français, l'autre italien, luttant aussi bien que possible contre l'apathie du public et les scrupules de dévotion. Indifference pour les beaux yeux ou les bons airs qui honorent notre causerie de quelques minutes d'attention ! Dévotion mal gardée de ce côté-ci de la rivière ! Ni l'un ni l'autre n'ont trouvé grâce sur le même sujet. D'autres résolutions non moins importantes ont été présentées ; elles ont trait a l'abolition des droits de tonnage, a la révision de notre système d'instruction publique, à l'établissement d'un observatoire à Key West, à la sécurité de l'Ouest pour relier l'Atlantique et le Pacifique, etc. etc.

CHRONIQUE LOCALE.

LES COURS.—Toutes les Cours se sont ajournées hier, comme marque de respect à la mémoire d'un membre distingué du barreau, M. William C. Micou.

EXQUETES.—Le coroner a tenu hier les enquêtes suivantes :

Sur le corps d'un blanc, nom inconnu, trouvé flottant dans le fleuve, au face du poteau No 54, troisième district. Verdict : noyé par accident. Le défunt paraissait avoir 35 ans.

Sur le corps de William Shanahan, irlandais, trouvé mort dans une maison de la rue Bourgogne, quatrième district. Le jury a été d'avis que Shanahan a succombé au suites d'une blessure faite au côté gauche, le 17 du courant, avec un instrument aigu, par le nommé Robert Wilson.

Sur le corps de Richard Hannerty, irlandais, trouvé mort dans une maison de la rue Bourgogne, troisième district. Verdict : mort à la suite d'une attaque d'apoplexie. Hannerty était âgé de 45 ans.

BAL MASQUÉ.—On verra par un avis inséré à la colonne des spectacles et amusemens que le grand bal masqué aura lieu le 26 de ce mois, dans la salle des Odd-Fellows au bénéfice de M. H. Ruffier. Les billets seront remis aujourd hui aux souscripteurs. Le prix sera, dit-on, l'une des plus brillantes de la saison.

GUERISON DE CANCERS.—Le Dr Frazee annonce dans nos colonnes qu'il a un moyen infaillible de guérir le cancer. On nous assure que cet honorable médecin a déjà obtenu dans notre ville des resultats extrêmement satisfaisans.

TEXAS.

Le steamer *Charles Morgan* nous a apporté hier des journaux de Texas jusqu'au 14 courant. Ils nous apprennent que la session de la législature était terminée et que l'attention s'est accrue considérablement depuis un an. Dans la partie commerciale de la ville les terrains ont doublé de valeur depuis l'ouverture des propriétés à des prix trois fois plus élevés que ceux qu'elles commandaient il y a un an.

L'honorable James Webb, du comté de Nueces, a été nommé juge du quatorzième district judiciaire.

M. J. E. Hendrick, de comté de Grymes, a été tué le 6 de ce mois dans les rues de Washington par G. W. McLee. Celui-ci était armé d'un fusil a deux coups et il a déchargé les deux canons sur sa victime. Le différend qui a motivé qu'l'avaient poussé a ce meurtre, il a répondu que Hendrick avait menacé de le tuer et qu'il avait cru nécessaire, pour se protéger, de prendre les devants et de mettre son adversaire hors d'état d'attenter à ses jours.

A la suite d'une querelle entre deux citoyens d'Austin, M. Gabriel Bonnet, de Paris, ce dernier a été blessé d'un coup de fusil. Ces deux individus étaient ivres.

On nous écrit de marchandises appartenant à M. Henry Hugenin a quitté San Antonio pour le Paso le 6 de ce mois.

FRANCE ET HAITI.—Nous disions hier que le rôle attribue aux Français à Port-au-Prince était trop invraisemblable pour qu'on prît la chose au sérieux. Comment, en effet, aurait-on agi après avoir formulé une demande commissoire saluerait le pavillon d'un gouvernement qui aurait répondu à sa réclamation par une déclaration de guerre ? C'était tout simplement impossible, et les journaux de notre pays devraient se garder de publier des contes aussi ridicules à moins d'y ajouter un mot d'explication propre à en faire pressentir l'absurdité. Tout s'explique aujourd hui. De récentes nouvelles reçues à Boston annoncent que l'amiral français avait exigé le payement de $150,000 d'arrérages de l'indemnité, et qu'il avait menacé, en cas de refus, de bombarder la ville. Faustin, après quelques pourparlers, a jugé prudent de céder à l'orage, et le deadeau une frégate franç aise saluait le pavillon haitien.

STEAMER MONSTRE.—D'immenses préparatifs se font, en ce moment, dans les chantiers de MM. Scott Russell, a Millwall, pour l'entrepri se d'un steamer en fer d'une dimension inusitée, qui, pour l'année 1854 55, aura porté à 118,977 tonneaux ; ce chiffre accuse une augmentation de 10,884 sur celui de l'année dernière, 1853-54, lequel était lui même supérieur de 19,582.

La augmentation de l'effectif portera principalement sur les gardes a pied et sur l'infanterie de ligne. Les premiers seront portés de 3,200 à 4,472 hommes, l'infanterie de ligne recevra un accroissement de 2,922 hommes. Aucun changement n'est apporté dans l'effectif des gardes-de-corps, des gardes à cheval et des régiments au service de la compagnie des Indes. Les corps coloniaux sont diminués de 300 hommes, la cavalerie de ligne est réduite de 7,583 cavaliers à 7,078.

Le budget de la guerre a subi, disent qu'on devait s'y attendre, une augmentation proportionnelle à celle de l'effectif militaire. Pour l'année financière 1853-1854, ce budget s'était élevé à

FEUILLETON.

LA FAMILLE JOUFFROY.

XXIV.

Le lendemain matin de ce jour où Catherine avait failli être à jamais séparée de son fils, Fortuné Hauval recevait, dans l'appartement qu'il occupait au palais, la visite de milord Walter, premier aide-de-camp de Charles Maximilien.

—Monsieur,—disait le colonel après avoir, de la part du prince, remis une lettre à l'orfèvre, qui en achevait la lecture—son Altesse m'a chargé de vous réitérer ses regrets de ne pouvoir vous exprimer de vive voix toute sa gratitude pour la petite que vous avez bien voulu prendre de venir en Allemagne ; mais le coup douloureux dont le prince vient d'être frappé, le soin des affaires de l'Etat, le retiennent encore à Kreuberg.

Fortuné, dont les traits altérés témoignaient d'une nuit passée dans l'insomnie et dans l'anxiété, écoutait également, garde un moment le silence et répond :

—Permettez-moi, monsieur, de mettre à profit votre inquiétude au sujet de ma fille, pour vous adresser une prière. Je ne suis qu'un pauvre artisan, et la fortune et les grandeurs ne sont pas de mon monde. Au reste, je ne puis me séparer de mon enfant sans un profond chagrin, et je ne le ferais pas si je ne croyais que cette séparation est nécessaire à son bonheur. Mais, monsieur, je ne veux pas que ma fille parte sans moi, et je vous prie de me faire savoir quand vous partirez, afin que je puisse prendre mes dispositions en conséquence.

—Monsieur, cette affaire...

—Je ne saurais qualifier autrement madame de Villetaneuse ; et s'il ne m'a d'ailleurs rien caché, je pense le répéter ; j'ai tâché, je le dis hautement, de l'engager à quitter le prince, à revenir en France vivre auprès de sa famille : notre entretien a été interrompu, madame de Villetaneuse a demandé de la sorbet, elle m'a tenu parole. J'ai reçu d'elle bien sûr un billet : elle m'apprend que tout en reconnaissant la sagesse de mes conseils, elle n'a pas le courage de les suivre, et elle part pour un voyage. Madame de Villetaneuse va donc rejoindre le prince à Ramberg.

—Comment ! monsieur, madame la comtesse ne vous a pas instruit dans sa lettre de.....

—Le prince ?

—Du mariage de son Altesse !

—Le prince se marie ?

—Son Altesse a dû promettre, sur les saints Evangiles, a son exposte frere mourant, epouser la princesse Wilhelmine, de la maison impériale d'Autriche. La raison d'Etat exigeait ce mariage.

—La princesse Wilhelmine !..... plus de doute..... le chiffre de cette toilette et de cette parure reçoit ses commandes par la prince depuis deux mois !..... Je comprends tout maintenant. Depuis longtemps il était d'abandonné madame de Villetaneuse ; et hier encore elle se berçait des plus douces illusions. Ah ! malheureuse femme ! Mais, monsieur, vous avez dû vous apercevoir de la fraude est affreux ! Du moins, je suis averti..... il est temps encore de l'arracher au sort qui la menace, et je vais.....

—Votre projet dont, monsieur quels sont ces tesse est partie ?

—Que dites vous ?

—Partie au point du jour.

—Le grand Duc ! mais ou est-elle allée ?

—En Italie, sous la protection de monsieur le duc de Maussanzes, son intime de son Altesse, et arrivé hier soir de Kreuberg.

—En effet, c'est le nom que j'ai entendu annoncer hier, lorsque mon orfèvrien avec moi, mais de Villetaneuse a été interrompu. Partie ! Mais c'est désespérant !

En Fortune, profondément accablé, garde le silence, tandis que le colonel reprenait :

—En effet, c'est le nom que j'ai entendu annoncer hier, lorsque mon orfèvrien avec moi, mais de Villetaneuse a été interrompu. Partie ! Mais c'est désespérant !

Fortune, profondément accablé, garde le silence, tandis que le colonel reprenait :

—Monsieur, je vous prie de vouloir bien me faire savoir quand vous partirez, afin que je puisse prendre mes dispositions en conséquence.

—Monsieur, je ne saurais vous dire quand je partirai, car je ne sais pas encore moi-même quand je pourrai me mettre en route. Je ne puis quitter le prince avant que son Altesse ait reçu des nouvelles de madame la duchesse de Maussanzes, à qui Charles a confié le soin de veiller sur sa fille, et qui, j'espère qu'elle trouvera quelque consolation à son chagrin, dans les distractions de ce voyage. Madame la comtesse a accepté avec empressement l'offre de l'honneur de l'accompagner en Italie, jusqu'au